

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE 8 MAI 1945 GUELMA

RECTORAT
CABINET

CELLULE D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION



وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
جامعة 8 ماي 1945 قالمة
رئاسة الجامعة
الديوان
خلية الإعلام والاتصال

أخبار التعليم العالي وولاية قالمة عبر الصحافة الوطنية

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

De nouvelles facultés de médecine et des interrogations

■ De notre bureau d'Alger

Pour la rentrée universitaire prochaine, l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en collaboration avec celui de la Santé, a décidé de créer de nouvelles facultés de médecine. Cela relance le débat sur la répartition de la carte sanitaire dans le pays. Les nouvelles structures seront opérationnelles à partir de la prochaine rentrée universitaire dans les wilayas de Msila, Saida, Adrar, Biskra, Djelfa, Tipaza, El-Oued, Boumerdes, Tiaret, Chlef, Mascara, Oum El-Bouaghi et Skikda, précise le ministère de l'Enseignement supérieur.

Ces facultés vont nécessiter l'ouverture de centres hospitalo-universitaires dans les wilayas concernées. Le but étant de permettre une plus grande répartition des médecins à l'échelle nationale. Jusque-là, le pays compte une quinzaine de facultés de médecine, situées essentiellement dans le Nord du pays. La région Centre à elle-seule compte la moitié de ces structures, avec

celles d'Alger, Blida, Tizi-Ouzou et Béjaïa. Les autres sont situées à l'Ouest (Oran, Sidi-Belabbès et Tlemcen), à l'Est (Constantine, Annaba, Batna et Sétif).

Depuis quelques années, d'autres facultés ont été créées à Béchar et Ouargla, le Sud étant jusque-là écarté de cette évolution. L'absence de facultés de médecine, et de CHU, est jusque-là l'une des principales raisons de la pénurie des médecins spécialistes dans certaines régions du pays.

En effet, estimant que les conditions d'exercice ne sont pas attractives, les jeunes internes en médecine refusent d'aller dans des régions éloignées pour accomplir leur service civil, une période de travail dans des structures publiques de santé avant de pouvoir travailler dans un cabinet privé ou s'installer à son compte. Pour les syndicats de médecins, l'essentiel n'est pas forcément dans le nombre de facultés de médecine. Le Dr Lyes Merabet, président du Syndicat autonome des praticiens de santé publique (SNPSP) a estimé, dans

un poste écrit sur son compte Facebook, que « la création d'écoles de médecine partout ne servira en rien la société ». « Cela va diluer la performance de l'université et affaiblir ses capacités en matière de formation et d'encadrement », a-t-il écrit à ce sujet. Lui et son syndicat plaident pour l'amélioration des conditions de travail dans les régions éloignées (instauration de mesures notamment des primes de zone incitatives) et la mise en place d'une « carte sanitaire » qui permettra de bien déployer le corps médical.

« Sommes-nous devant un problème de quantité ou de qualité et de bonne gestion des ressources déjà existantes ? Est-ce que le problème réside dans la formation des médecins ou dans l'embauche des médecins nouvellement diplômés ? », s'est interrogé, pour sa part, le Pr Salim Benkhedda, chef de service cardiologie du CHU Mustapha-Pacha d'Alger. Il craint que cette massification de formation des médecins ne profite à des pays étrangers. « La formation en

grand nombre de médecins va-t-elle être dirigée vers le marché local ou bien elle va servir à couvrir les besoins des hôpitaux occidentaux, notamment français qui enregistrent un grand manque en médecins ? », s'est-il encore demandé.

Cette idée est partagée en partie par Mohamed Bekkat-Barkani, le président du Conseil national de l'Ordre des médecins. Il estime que le nombre de médecins formés est important. Certains sont même au chômage. « Au bout du compte, les études de médecine et de pharmacie sont les plus demandées. Sauf qu'on se retrouve avec un nombre de médecins sans travail, surtout dans le Nord.

Ces derniers sont mal payés, mal considérés et n'ont d'autres choix que d'aller vers l'étranger notamment vers la France », a-t-il indiqué au site TSA. Chez les pays voisins, le nombre de facultés de médecine n'est pas aussi important. Le Maroc en compte huit, alors que la Tunisie n'en a que quatre.

Akli Ouali